

Les représentants de la CGT présents sont :

Geneviève FREY et Gilles STREICHER

I – Le Procès Verbal du CHSCT du 13 mars 2015 a été validé à l’unanimité par les organisations syndicales.

III- Examen du Document Unique d’Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et validation des Plans d’Action et de Prévention (PAP) des Directions :

Les représentants de l’administration ont rappelé que beaucoup de réponses aux risques ont pu être faites grâce aux formations et au matériel financés par le CHSCT.

A– Douanes :

À l’issue de réunions et du groupe de travail sur le DUERP en fin d’année 2014, les risques communs à tous les agents ont été regroupés afin de rendre le document DUERP plus lisible.

Une question a été posée à la Directrice des Douanes, Mme DURRINGER par Lucas BURR (Solidaires) au sujet des tensions observées dans le Service Régional d’Enquête (SRE) en corrélation avec la quantité de travail demandée aux agents. Mme DURRINGER rappelle que la Formation du CHSCT « gestion des conflits » ou celle « mieux vivre au travail » a été proposée aux agents concernés mais que ces derniers n’ont pas souhaité suivre ces formations. La Directrice pense qu’il s’agit d’une situation d’incertitude du service quant à leur avenir mais qu’il n’y a pas d’inquiétude à avoir à ce sujet. Ce cas n’a peut être pas été réétudié depuis le DUERP de l’année précédente mais il sera vu l’année prochaine.

Vote sur le DUERP et le PAP des Douanes

Pour = CGT, CFDT et FO Abstention : Solidaires

B- INSEE :

Une démarche similaire a été suivie par l’INSEE pour réduire le nombre de lignes du DUERP. Monsieur FISCHER, représentant de l’INSEE, précise qu’un certain nombre d’actions communes à tous les agents (ex : travail sur écran, travail à domicile, ...) a été regroupé. Des actions ont été réalisées afin de réduire les risques et ont été couronnées de succès.

Les actions prévues cette année sont l’analyse de l’air sur le plateau téléphonique et le remplacement de revêtement de sols. 70 000 € ont été dépensés pour les travaux et le budget n’est pas extensible.

Vote sur le DUERP et le PAP DE L’INSEE :

Pour = CFDT et FO Abstention : CGT et Solidaires

C– DIRCOFI :

Le DUERP et le PAP ont été présentés au CHSCT du département 54. Seuls certains éléments de risques en rapport avec la DIRCOFI au 35, avenue des Vosges 67 Strasbourg ont été présentés lors de ce CHSCT.

Maxime ALLOUCHE (DIRCOFI) rappelle que les problèmes évoqués tels que le bruit engendré par la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) et les poignées de 3 portes coupe-feu dangereuses pour les mains des agents ont déjà été rapportés lors de la visite de site effectuée par le CHSCT en 2014.

La CGT constate qu'aucune solution correcte n'a encore été apportée.

L'installation d'un hublot dans la porte coupe-feu entre la Formation Professionnelle et la DIRCOFI a également été évoquée, car il y a un risque de collision lorsqu'on ouvre la porte du fait du manque de visibilité. Aucune décision n'a été prise : « les solutions possibles seront envisagées ».

Le dysfonctionnement du monte-charge du RDC pour les personnes à mobilité réduite au Centre des Finances Publiques au 35 avenue des Vosges a été évoqué à cause des dysfonctionnements répétés. Selon la Direction, il s'agit d'un mauvais usage du monte-charge et la maintenance est correctement effectuée. Aucune solution idéale n'est envisageable sans engager des frais importants.

Vote sur le DUERP et le PAP de la DIRCOFI :

Pour = CFDT et FO Abstention : CGT et Solidaires

D – Formation professionnelle :

Le DUERP est intégré à celui de la DRFiP, il n'y a donc pas de vote par le CHSCT 67.

Le problème de la chaleur excessive dans les salles de cours du fait de l'absence de système de climatisation est cependant évoqué par le responsable de la Formation Professionnelle.

E – DRFiP :

M. BOURDIER rappelle qu'un Groupe de Travail (GT) sur le DUERP et le PAP a eu lieu le 12 mai 2015 et que le DUERP a été effectué selon deux procédures différentes en fonction des situations :

- une procédure allégée pour les services qui avaient réalisé l'an passé leur DUERP
- une procédure plus importante pour les services qui ne l'avaient pas réalisée l'année dernière ou lorsqu'il y a eu un déménagement entre temps.

Le DUERP de la DRFiP comprend 1824 lignes dont 600 lignes pour les Risques Psycho-sociaux (RPS). Le Plan Annuel de Prévention (PAP) comprend 626 lignes.

La solution qui a été adoptée pour avoir un document plus exploitable pour la création du PAP a été de retenir une sélection des risques sur lesquels on pouvait agir.

M. BOURDIER rappelle également que 1000 écrans de 22 pouces ont été achetés en 3 ans. Il faudra cependant encore d'autres nouveaux écrans pour que tous les agents de la DRFiP soient équipés de ce type d'écrans.

Patrick BAVARD (FO) précise qu'on ne devrait pas supprimer la possibilité pour les agents de s'exprimer sur les risques. Cette possibilité devrait subsister tant que le risque n'est pas supprimé. La solution serait dans la cotation du risque. Avant de supprimer des risques du DUERP, il faut se rapprocher de l'agent pour faire préciser si ce risque subsiste.

Vote sur le DUERP et le PAP de la DRFiP

Abstention : CGT, CFDT, FO et Solidaires

Les représentants de la CGT se sont abstenus lors de ce vote au motif que l'expression des agents des risques encourus sur leur lieu de travail doit subsister tant que ce risque n'est pas maîtrisé. La CGT constate que les moyens humains et matériels pour améliorer les conditions de travail ne sont actuellement pas fournis.

IV – Le budget du CHSCT pour l'année 2015 (environ 240 000 €):

Après la prise en compte des derniers devis approuvés par le CHSCT, le budget 2015 restant est d'environ 25 000 €.

Des précisions sont notamment demandées sur certains équipements apparaissant dans le budget prévisionnel tel que le fauteuil ergonomique pour le service des Douanes de KEHL, les 4 chariots pour la DRFiP, les luminaires pour le Centre des Finances publiques (CFP) d'OBERNAI, les 5 écrans de 27 pouces pour des personnes malvoyantes et le siège ergonomique qui sera remboursé par le budget handicap .

L'INSEE a proposé que le renouvellement du store de la salle de repos du Pic soit financé par le

budget du CHSCT. Un accord de principe est obtenu.

À noter que l'éclairage de l'espace accueil et guichets, les stores pour le CFP de HAGUENAU Clabaud, les films solaires pour les sites de MOLSHEIM et de ROSHEIM seront financés en 2015 par le CHSCT.

Vote sur le budget du CHSCT 2015

Vote pour : CFDT, Solidaires et FO

Abstention : CGT

V – Point sur les accidents de travail en 2015 :

DRDDI : 3 accidents dont celui où un collègue a malencontreusement roulé avec le véhicule de service sur le pied de l'agent. Il faut le certificat final du médecin attestant qu'il n'y a pas de séquelles pour clore deux des dossiers.

INSEE : 1 chute en vélo due au verglas en janvier 2015.

DRFiP : 10 cas recensés (dont 3 accidents de vélo) ayant entraîné 3 arrêts de travail

VI – Point sur les chantiers Immobiliers

INSEE : le chantier est achevé depuis le 24/04/2015 avec quelques réserves : le contrôle d'accès et le système sécurité incendie ainsi que les sanitaires sont à finaliser.

DRDDI : pas de chantier en cours ou prévu en 2015

DIRCOFI : pas de chantier en cours ou prévu en 2015

DRFiP : le détail des projets immobiliers en cours sur les différents sites et de l'intervention des organisations syndicales est joint en annexe du présent compte rendu.

Il s'agit des sites de Strasbourg NEUDORF, Strasbourg PICQUART, Strasbourg DIRECTION, Strasbourg 35 avenue des VOSGES, OBERNAI, ILLKIRCH, SCHILTIGHEIM, TRUCHTERSHEIM, SDEA LINGOLSHEIM, SAVERNE, DRUSENHEIM, HAGUENAU Clabaud.

Pour la CGT, la pénurie de moyens humains et matériels ainsi qu'un manque de communication entre les services de la Direction a entraîné un retard persistant dans le règlement des problèmes rencontrés sur ces sites.

Pour la CGT, ce n'est pas acceptable, il en va de la sécurité des agents ! Ce problème de moyens doit être remonté, les agents n'ont pas à en pâtir !

VII – Les Fiches de signalement et de signalement des dangers graves et imminents à la DRFiP :

Concernant la fiche de signalement suite au passage au CFP de MOLSHEIM d'une personne jugée contagieuse par la gendarmerie : au vu des derniers renseignements pris par le médecin de prévention auprès des différentes instances, cette personne n'était plus contagieuse lors de son passage au CFP : la gendarmerie n'étant pas au courant de ce fait, elle a fait venir des agents en tenue de protection.

Une fiche de signalement agression au niveau de la trésorerie des HUS n'a pas été remontée, il n'y a donc pas de remontée systématique des fiches de signalement, les agents estimant que c'est inutile ?

VIII – Les rapports des visites de sites par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) :

L'étude de ces rapports lors des réunions du CHSCT fait suite à la demande de Sylvie LANGENBACHER (CGT) afin de pouvoir vérifier si tous les problèmes ont été traités.

Le représentant de la Direction reconnaît qu'il y a du retard dans la restitution de ces rapports et que la solution apportée pour les différents problèmes rencontrés sera annotée sur le rapport de l'ISST. Il y a un gros travail administratif à effectuer sur les rapports précédents.

Au jour de la réunion, seuls 3 compte-rendus des suites données aux problèmes remontés par

l'ISST ont été effectués et ont été étudiés lors de cette réunion du CHSCT. Il s'agit de :

- Le CFP de LA PETITE PIERRE (visite du 17 décembre 2014)
- Le CFP de NIEDERBRONN (visite du 18 août 2014)
- Le CFP de HOCHFELDEN (visite du 16 février 2015)

La CGT regrette que les autres rapports des visites de sites effectuées par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail en 2014 et en 2015 (au nombre de 9 : SCHILTIGHEIM, DRUSENHEIM, SELTZ, DRULINGEN, WISSEMBOURG Trésorerie, HAGUENAU Trésorerie, RF HAGUENAU, SAVERNE Trésorerie et ROESCHWOOG) ne soient étudiés, complétés et présentés que lors d'un prochain CHSCT.

Concernant les 3 sites qui ont été étudiés lors de cette réunion du CHSCT :

Des problèmes ont été réglés (DUERP effectués, réparation du système de désenfumage et rapatriement du photocopieur défectueux à la Petite Pierre) mais de nombreux problèmes restent en cours de règlement depuis plus de 6 mois voire 1 an.

Concernant la Sécurité, il est à noter que :

- le malaise des agents au travail qui a été rapporté par l'ISST lors de plusieurs visites ainsi que par les organisations syndicales n'a pas été étudié ;
- les rapports électriques, les registres de santé et sécurité au Travail et les contrats d'entretien des alarmes incendie ne sont pas toujours fournis ;
- sur certains sites, aucune personne est formée au maniement des extincteurs ;
- les exercices incendie ne sont pas toujours effectués ;
- le problème des fils électriques encombrant le sol (pas de goulottes installées) n'est pas réglé bien qu'il soit récurrent ;
- la question de la propreté des locaux n'est pas encore réglée ;
- les problèmes de chauffage sur les 3 sites étudiés ne sont pas résolus.

M. BOURDIER reconnaît qu'il y a un manque de personnel, de compétences ou de moyens pour pouvoir effectuer cette masse de travaux.

Pour la CGT, l'engagement du personnel technique de la logistique, des assistants de prévention, du délégué départemental à la Sécurité et du personnel administratif en général pour améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents est sans faille.

Mais la CGT constate à nouveau que la pénurie de moyens humains et matériels, ainsi qu'un manque de communication entre les services de la Direction, a entraîné un retard dans le règlement des problèmes rencontrés sur ces sites.

Les représentants de la CGT lors de cette réunion du CHSCT, se sont exprimés une nouvelle fois pour contester l'argument du manque de moyens, invoqué par l'administration, pour ne pas remédier aux problèmes évoqués.

Pour la CGT, ce n'est pas un argument acceptable, il en va de la sécurité des agents !

Ce problème de moyens doit être remonté par la Direction, les agents n'ont pas à en pâtir !

IX – Visites des 2 sites de WISSEMBOURG par le CHSCT

1) La Trésorerie (1 cour de la commanderie)

Elle occupe le RDC et une partie du 1^{er} étage du bâtiment, soit 335 m². L'équipe est composée de 8 personnes. Le personnel a émis des inquiétudes quant à l'avenir du service.

Les locaux sont lumineux et spacieux. L'accueil est sécurisé, y compris pour le dégagement de fonds.

Cependant, le manque de propreté est signalé par les agents. Le point le plus dangereux reste l'ouverture des volets dans un bureau : l'agent est obligé de grimper sur le rebord extérieur et de se

pencher par la fenêtre pour ouvrir les volets et les fixer. Des tâches apparaissent sur un mur, qui ne semble pas isolé, dans le bureau du chef de poste.

Il est rappelé que ces problèmes ont déjà été signalés par l'ISST lors de sa visite du 29 janvier 2015 et que rien n'a été entrepris depuis lors.

2) Le CFP (3 rue de l'industrie)

Le service occupe un petit box d'accueil au RDC accessible aux PMR ainsi que tout le 1^{er} étage du bâtiment. L'équipe est composée de 8 personnes dont certaines à temps partiel.

C'est un effectif nettement insuffisant aussi bien pendant la campagne d'impôt sur le revenu qu'au vu des particularités des contribuables du secteur (frontaliers, parlant l'allemand ou le dialecte). Ce manque d'effectifs a été évoqué à de nombreuses reprises mais aucune solution n'a été apportée par la Direction. La charge de travail des agents du site n'est plus supportable. Plusieurs cas d'épuisement professionnel et de dépression ont été constatés et les tensions entre collègues s'exacerbent.

Les agents présents demandent un personnel stable. Ils n'arrivent plus à absorber les évolutions informatiques et législatives par manque de temps pour la formation ou la lecture des notes.

Le SIP coule : il est urgent de trouver des solutions pérennes sur le problème des effectifs et de la souffrance exprimée par les agents quant à la masse des missions à assurer.

Le box d'accueil du RDC ne dispose pas d'imprimante et l'agent est obligé de monter à l'étage pour imprimer. Les box d'accueil à l'étage sont dotés de deux portes, ce qui permet à l'agent de sortir en cas d'agression.

L'accueil n'est ni sécurisé ni rendu confidentiel : les agents précisent que les box à l'étage ne sont pas bien isolés du bruit. La personne qui fait l'accueil physique doit aussi répondre au téléphone ce qui n'est pas possible lorsqu'il y a du monde, donc cela sonne dans le vide. Pendant la campagne d'impôt sur le revenu, le standard est installé dans un petit box sans fenêtre et mal aéré. Ce n'est pas acceptable.

Analyse de la CGT : comme cela a déjà été rappelé précédemment, la raison invoquée du manque de moyens pour remédier aux problèmes de sécurité et de santé sur les lieux de travail n'est pas acceptable ! : Ce problème de moyens doit être remonté, les agents n'ont pas à en pâtir !

X – Point sur les derniers exercices d'évacuation à la DRFiP

Ce point était inscrit à l'ordre du jour mais, bien qu'important, n'a pas été traité lors de la réunion du CHSCT par manque de temps.

XI -Questions diverses :

La date prévisionnelle du prochain CHSCT est le vendredi 25 septembre 2015.

Didier PETITJEAN (CFDT) demande si le logement de fonction du Directeur au dernier étage du 25 avenue des Vosges à Strasbourg sera réutilisé comme appartement. Selon M. BOURDIER, il n'y a pas de projet défini. Dans le cadre de la réforme territoriale, il est possible que le nouveau Directeur de la grande Région soit amené à s'y installer. La transformation en bureaux est également envisageable. Le logement est grand et libre mais il faudrait effectuer énormément de travaux (câblage informatique et installation électrique) pour le transformer en bureaux ; 10 000 € *a priori*.

Philippe PEZALLI (Solidaires) rapporte que sur le site du 10 rue Simonis à Strasbourg NEUDORF, l'alarme incendie s'est déclenchée mardi dernier lors de la pause méridienne. Un agent à mobilité réduite était présent à la cantine, mais il n'y avait pas de possibilité de l'évacuer sans le porter, la chaise d'évacuation (Evac Chair) étant au premier étage. De plus, son utilisation est prévue pour la descente et non la montée.

À la demande de Didier PETITJEAN (CFDT) sur l'impact de la réforme territoriale sur le travail des agents, M. BOURDIER répond qu'elle n'a pas plus de renseignements à fournir, un comité technique va se tenir le 18 juin 2015 : pour les Douanes, il n'y aurait pas d'impact, car les douanes

ont un maillage différent des autres administrations. Les anciennes structures par régions restent. Le représentant de l'INSEE précise que rien est définitif mais que le préfet doit avoir les services régaliens auprès de lui. Il y aura une seule direction régionale qui pilotera les actuelles directions régionales appelées à devenir des établissements. On ne sait pas quelles missions resteraient. Mais on ne sait pas encore si la DR sera à Strasbourg ou ailleurs. Cela dépendra des élections régionales de décembre 2015.